Envoyé en préfecture le 29/01/2026
Reçu en préfecture le 29/01/2026
Publié le
ID : 029-212902563-20260128-DB202605-DE

COMMUNE DE SAINT-NIC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt-six, le 28 janvier, à 18 h 30, le conseil municipal de la commune de SAINT-NIC dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Mme Annie KERHASCOËT, Maire.

Nombre de conseillers
En exercice : 13
Présents : 10
Votants : 12

Date de convocation : 23 janvier 2026

Présents : Mme Annie KERHASCOËT, Mmes et Mrs Emmanuel MAHO, Jean-Pierre CANN, Jean-Michel BIRIEN, Emmanuel CAPITAINE, Fabrice LE BERRE, Gilles MOLAC, Baptiste DANION, Marie-Thérèse NÉDÉLEC, Marc BALAYER

Excusés : Mme Monique BESCOU (excusée), M. Jérôme KERSALÉ (pouvoir à B. DANION), M. Hervé GUILLOU (pouvoir à G. MOLAC)

Secrétaire de séance : Emmanuel CAPITAINE

DB2026-05

DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2026 – DOB 2026

Le **débat d'orientation budgétaire (DOB)** est une étape essentielle dans le cycle budgétaire des collectivités territoriales. Le DOB vise à éclairer le vote des élus et à permettre à l'exécutif de tenir compte des discussions afin d'élaborer des propositions qui figureront dans le budget primitif. Par son vote, l'assemblée délibérante prend non seulement acte de la tenue du débat mais également de l'existence du rapport sur la base duquel se tient le DOB. La délibération précise que son objet est le vote du DOB sur la base d'un rapport et fait apparaître la répartition des voix sur le vote. En revanche, la répartition des voix n'a pas d'impact sur le budget primitif de la collectivité puisque le DOB ne revêt pas un caractère décisionnel.

SECTION D'INVESTISSEMENT

Aménagement de l'espace

Aménagement du parcours sportif : finalisation des travaux, implantation des différents panneaux signalétiques et intervention de la commission de sécurité pour l'ouverture du site.

Abords de la Plage et du Chemin des Dunes : préparation d'un nouvel avant-projet en continuité de l'étude présentée en 2024 abondée des retours des participants (usagers, commerçants, cabinet d'architecture, services de l'état et élus) et acquisition de parcelles.
Pour rappel, ce dossier a des objectifs précis en terme paysagers et environnementaux, dont notamment l'anticipation de la montée des eaux à long terme.
L'étude a pour finalités :

- La protection du trait de côte,
- La gestion du stationnement aux abords de la plage en privilégiant le stationnement côté terre,
- La création le long de la plage d'un chemin côtier ouvert aux piétons,
- La protection des dunes, de la flore et de la faune en confortation avec l'étude de Bretagne Vivante,
- L'aménagement d'accès à la plage pour personnes à mobilité réduite,
- L'aménagement de zones d'accueil pour les promeneurs : zone de pique-nique, de jeux pour les enfants, de première nécessité sanitaires et mise en place de Points d'Apports Volontaires (poubelles enterrées).

Envoyé en préfecture le 29/01/2026
Reçu en préfecture le 29/01/2026
Publié le
ID : 029-212902563-20260128-DB202605-DE

Enfouissement des réseaux électriques et téléphonique : Rue des Mouettes et Route des Falaises.

Enfouissement des réseaux d'eaux pluviales : Rue des Mouettes et Route des Falaises.

Parking du 19 Mars 1962 : réaménagement du site par la mise en place d'une gare routière, de places de stationnement et l'installation de toilettes publiques avec accès PMR pour sécuriser les déplacements piétons et réduire la vitesse dès l'entrée du bourg.

Traversée bourg sur la D63 jusqu'à Kérolier (Saint-Nic) : étude pour le réaménagement de l'espace afin de baisser la vitesse des véhicules.

Rue de la Plage (Pentrez) : étude pour le réaménagement de l'espace afin de baisser la vitesse des véhicules.

Rénovation énergétique des bâtiments communaux et des services de proximité

Rénovation de l'ancienne maison des Douaniers : finalisation des travaux et ouverture à l'été 2026 pour l'installation d'un petit commerce de proximité.

Rénovation de la salle de Pentrez : second Avant-Projet pour une meilleure appréhension des coûts en raison des anomalies dans la structure de la charpente, puis travaux pour changement de la toiture, isolation intérieure/extérieure, chauffage et création d'une nouvelle cuisine dans le cadre de la rénovation énergétique du bâtiment.

Développement du parc locatif et social communal

Maison et hangar au 4 rue de Navarrou : travaux de réhabilitation pour la création de trois logements communaux.

Lotissement Pen ar Prat : acquisition d'une parcelle de 15 000 m² et mise en place d'un plan d'étude avec Finistère Habitat pour un an de travail avec une perspective de mise en place des réseaux et travaux en 2027.

Mise en valeur du patrimoine

Calvaire de l'Église Saint-Nicaise : rénovation et déplacement dans le cimetière.

Église Saint-Nicaise : changement des portes très abimées, réparations de la toiture et mise en sécurité du réseau électrique.

Revalorisation du bourg : étude pour la création d'un local commercial dans la ruine Rue de Saint-Jean.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Suppression du CCAS

La suppression du CCAS n'inclue pas l'arrêt de ces activités car ses compétences sont transférées à la commune. À ce titre, le budget sera construit en conséquence pour permettre la prise en charge les demandes d'aides sociales et l'organisation d'activités à destination des Ainés.

Création d'un budget lotissement Pen Ar Prat

Un nouveau budget est créé à compter du 01er janvier 2026 et sera voté en même temps que le budget primitif de la commune pour le futur lotissement communal.
Toutes les dépenses associées aux travaux d'aménagement et de viabilisation seront comptabilisées dans ce nouveau budget.
Les dépenses précédemment effectuées, dont le bornage et l'acquisition d'une parcelle seront transférées au nouveau budget.

Envoyé en préfecture le 29/01/2026
Reçu en préfecture le 29/01/2026
Publié le
ID : 029-212902563-20260128-DB202605-DE

Charges à caractère générale (Chapitre 011)

1. *Alimentation*

Un gros travail de suivi comptable a été fait en 2025 pour calculer le prix de revient des repas proposés aux enfants.
Ce travail se poursuivra en 2026 pour atteindre dans la mesure du possible le respect de la loi EGALIM correspondant à au moins 50 % d'achats durables et de qualité, dont au moins 20 % de issus de l'agriculture biologique.

En parallèle, des menus thématiques seront organisés tout au long de l'année : repas asiatique, repas de Noël, semaine du goût ...

2. *Évènements*

Des repas ont été réalisé par le cuisinier pour le Repas des Anciens et les vœux du Maire. Cette dynamique sera conservée sur 2026 pour d'autres événements communaux.

3. *Produits d'entretien*

En 2025, les produits utilisés pour l'entretien ont été rationalisés et le regroupement systématique des commandes a été mis en place.
En 2026, ce procédé sera conservé, et une attention toute particulière sera mis en place pour s'assurer de la sécurisation de l'utilisation de ces derniers pour une meilleure protection des usagers et des agents municipaux.

4. *Bibliothèque*

L'enveloppe budgétaire allouée à la bibliothèque est reconduite. Elle comprend : l'acquisition de nouveaux ouvrages, l'achat de matériel, l'acquisition de nouveaux mobiliers.
La somme allouée sera abondée des recettes de la vente des livres qui seront organisées tout au long de l'année.

Un changement de version du logiciel de gestion des prêts est en projet pour le milieu de l'année 2026.

5. *École*

Le système de financement restera sur ce qui a été mis en place en 2025 à savoir, une enveloppe budgétaire de 100,00 € par enfant comprenant :

- Fournitures administratives,
- Fournitures scolaires,
- Livres pédagogiques,
- Abonnement aux logiciels,
- Cotisation aux associations,
- Dépenses liées aux sorties : entrées ...

Ne sont pas comprises les dépenses liées à l'abonnement et la maintenance au photocopieur, la consommation d'énergie, d'eau et de produits d'entretien, les charges de personnel mis à disposition, les déplacements en car, l'entrée et le transport à la piscine.

Pour tout autre projet et évènement ponctuel, le projet pédagogique doit être transmis aux membres de la commission scolaire pour étude.

En parallèle, la liaison entre les services périscolaires et scolaires sera maintenue pour proposer aux enfants un fils rouge entre les activités, tel que la semaine du goût toute en couleurs d'octobre 2025, le repas de Noël 2025 ou le repas japonais de janvier 2026.

6. *Locations de biens : sanitaires et d'un vélo-cargo*

Suite à des actes de malveillance, les sanitaires situés sur le terrain de la Maison du Vent – Park an Avel, ont été détruits. À ce titre, un nouveau contrat de location avec l'entreprise Locarmor a été établi. Il est poursuivi en 2026.

Envoyé en préfecture le 29/01/2026
Reçu en préfecture le 29/01/2026
Publié le
ID : 029-212902563-20260128-DB202605-DE

La location d'un vélo cargo pour la saison estivale est reconduite.
Il servira pour le nettoyage des toilettes du bord de mer et le ramassage des déchets sur la plage.

7. Réparations électriques

Suite au contrôle des installations électriques présentes sur les bâtiments de la commune, un premier phasage de travaux a été réalisé en 2025. Il va se poursuivre en 2026 sur le reste des bâtiments.

8. Formations professionnelles des agents municipaux

La formation des agents pour la réalisation de leurs missions est un enjeu fort pour assurer le maintien d'une bonne connaissance dans l'exercice de leurs fonctions et la protection des populations.
En 2025, plusieurs sessions de sensibilisation ont été suivies par les agents pour assurer un meilleur service : gestion des déchets, protection des données et cybersécurité ...
En 2026, la formation se tournera notamment vers les gestes de premiers secours, l'utilisation des extincteurs, l'habilitation électrique et la sensibilisation aux frelons asiatiques.

En parallèle, la formation des bénévoles de la bibliothèque sera possible notamment sur la thématique de la protection des données et des gestes de premiers secours.
Les élus auront également une enveloppe prévue pour se former.

9. Travaux en régie

En 2025, de nombreuses réalisations ont été faites par les services dont :
- Fabrication d'une table de pique-nique,
- Réaménagement d'un meuble de la Mairie pour optimiser le rangement,
- Fabrication d'un meuble pour la bibliothèque pour présenter les mangas,
- Fabrication d'un abris-bus au Triangle du Leuré,
- Aménagement des Ateliers Municipaux comprenant notamment une aire de lavage,
- Réaménagement de la fontaine Ar Zant.

En 2026, les travaux en régie se poursuivront, notamment sur les projets suivants :
- Maison des Douaniers – anciennement l'office du tourisme : Aménagement intérieur et création d'une avancée adaptée pour les personnes à mobilité réduite
- Esplanade : aménagement sécuritaire avec la mise en place de nouveaux poteaux et de jardinières
- Impasse de Navarrou et Chemin des Écureuils : déplacement de l'escalier
- Lavoir du Leuré : implantation de barrières de sécurité et d'une aire de pique-nique

10. Subvention aux associations

Les membres du Conseil municipal ont décidé que l'attribution des subventions auront lieu avant les scrutins des élections municipales de mars. A ce titre, l'enveloppe prévue pour 2025 est reconduite en 2026.
Un travail sur le règlement de l'attribution des subventions sera à l'étude après les résultats de la prochaine élection.

11. Refacturation des frais associés au service d'urbanisme de la CCPCP

La commune a reçu un nombre très important de demande d'urbanisme en 2025. À ce titre, le montant de la refacturation a été plus importante qu'estimée initialement : estimation de 15 000,00 € pour 18 019,74 € dépensés.

L'enveloppe budgétaire est donc augmentée en conséquence pour l'exercice 2026.

12. Réparations dégradations et vols de panneaux de signalisations

Suite aux multiples dégradations dont la commune est victime depuis de nombreuses années, une enveloppe spécifique est intégrée au budget pour anticiper ces problématiques.
Est compris également une enveloppe pour le remplacement des panneaux de signalisation qui sont volés chaque année.

Envoyé en préfecture le 29/01/2026
Reçu en préfecture le 29/01/2026
Publié le
ID : 029-212902563-20260128-DB202605-DE

13. Plantations

Les plantations faites par les services ont pour vocation à demander le moins d'entretien possible et être adaptés au territoire.
De plus, une attention particulière est apportée sur les essences demandant le moins d'arrosage possible pour pallier aux périodes de sécheresses.

14. Poteaux incendies

Avec la signature d'un nouveau contrat avec VEOLIA pour l'entretien, la maintenance et la réparation des poteaux incendies, une enveloppe budgétaire sera prévue pour les travaux nécessaires sur le premier tier des équipements. Cette dynamique sera reconduite pour les années à venir sur les deux tiers restants.

15. Accotements, fossés, élagage sur le bord de route

Un travail sur le redessinement des fossés et leur entretien sera réalisé en 2026. La commune sera divisée en trois zones pour étaler des frais associés.

Concernant l'entretien des accotements, une entreprise sera mandatée pour effectuer le nettoyage

16. Assurances

La cotisation aux assurances est en légère hausse en 2026 pour les Dommages aux biens, la protection juridique et la responsabilité civile.

La cotisation pour l'assurance de la flotte automobile est en baisse de 400,00 € en raison de la vente d'un véhicule sur l'exercice 2025.

Charges de personnel (Chapitre 012)

Les charges de personnel s'établissaient à 423 €/habitant en 2025, contre 418 € en 2024. En 2025, les charges de personnel représentent 41,36 % des dépenses de fonctionnement, contre 40,35 % en 2024.

1. Taux de cotisation CNRACL

À compter du 01er janvier 2026, le taux de cotisation à la CNRACL (retraite des fonctionnaires) augmente de 34,65 % à 37,65 %.

2. Recrutement de trois agents recenseurs

Un recrutement de trois agents recenseurs a été réalisé pour mener à bien le recensement de 2026. Le chapitre 012 charges de personnels sera augmenté en ce sens.

3. Recrutement en direct de deux agents

Deux agents de la commune sont en intérim jusqu'au 10 juillet 2026.
À compter du mois d'août 2026, un recrutement en direct sera réalisé sur le poste de cuisinier pour palier à la vacance du poste.
De même, un recrutement en CCD pour 1 an sera effectué sur le poste d'Animateur/animatrice périscolaire pour remplacer un agent actuellement en disponibilité.

4. Instauration de la participation employeur à la complémentaire santé

La participation employeur à la complémentaire santé des agents a été instaurée à compter du 01er janvier 2026 selon les termes définis dans la délibération n°2025-78 du 15/12/2025.

Envoyé en préfecture le 29/01/2026
Reçu en préfecture le 29/01/2026
Publié le
ID : 029-212902563-20260128-DB202605-DE

Autres dépenses de fonctionnement (chapitre 65, 66, 67 et 014)

1. Créances admises en non valeurs et créances éteintes

L'état des restes à recouvrer de la collectivité comportent des sommes importantes notamment sur les factures d'eau et d'assainissement non réglées et dont certaines datent de nombreuses années.
Il est prévu qu'un grand tri soit réalisé en fin d'exercice 2026 admettre ces créances en non valeurs.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,

- **PREND ACTE** de la tenue du projet de débat d'orientation budgétaire 2026.

Pour extrait certifié conforme à l'original
La Maire,

Annie KERHASCOËT

